

*Article 21 du Règlement*

menaces de mort et de poursuites et les harcèlements de la part de la compagnie—pour que ceux qui devraient le savoir depuis longtemps apprennent qu'il y a de sérieuses lacunes.

\* \* \*

## LE SÉNAT

## LE MOUVEMENT POUR LA RÉFORME

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, tandis que nous procédons à la réforme de la Chambre, tâchons de ne pas oublier celle du Sénat. L'Ontario et le Québec ont, et continueront d'avoir pour de nombreuses années à venir, un nombre majoritaire de députés à la Chambre des communes, et cela, grâce au principe de la représentation proportionnelle. Les sénateurs, pour leur part, devraient représenter leur province ou région. Détenant déjà la majorité à la Chambre des communes, les provinces centrales n'ont point besoin d'un autre avantage, soit celui d'être majoritaires au Sénat aussi.

Le mouvement pour l'adoption du «principe de trois» c'est-à-dire un Sénat dont les membres sont élus par la population canadienne et où les provinces, sont également représentées afin que l'autre institution devienne un organe législatif efficace, ce mouvement, prend une envergure nationale. Le «principe de trois» est considéré par les plus intransigeants comme une formule équitable envers chacune des provinces. Le principe de trois préconise une assemblée de sénateurs qui ait à rendre des comptes à la population et qui garantisse aux régions que les lois adoptées seront équitables. L'application de ce principe de trois pourrait faire du Sénat une force puissante capable de préserver le Canada que tous, nous apprécions tant.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

## LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES

**M. Bill Gottselig (Moose Jaw):** Monsieur le Président, le groupe d'étude sur la révision des programmes nous a fait connaître son évaluation des nombreux programmes agricoles et des avantages fiscaux dont bénéficient les agriculteurs. Maintenant que nous savons que les ressources fiscales ont des limites, même les agriculteurs doivent apprendre à dépenser avec économie. Le groupe de travail les y incite en examinant le bien-fondé de tous les programmes.

S'il convient de mettre un terme au financement de programmes donnés, il faudrait en profiter pour affecter les sommes ainsi épargnées à des activités de recherche et d'étude de marchés. Évidemment, cette tâche s'avère trop difficile pour les néo-démocrates. En Saskatchewan, leur chef a tenu des propos à la fois pathétiques et hystériques au sujet des différentes options proposées. En vérité, ce parti essaie par tous les moyens de tirer parti des craintes des agriculteurs de l'Ouest au lieu de profiter de cette magnifique occasion de rendre notre agriculture efficace et dynamique, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

● (1405)

## L'ÉNERGIE

## LA TECHNOLOGIE DU CHARBON—LA RÉDUCTION DES FONDS ALLOUÉS

**M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est):** Monsieur le Président, je voudrais inviter aujourd'hui le gouvernement à repenser une décision qu'il a annoncée dans le dernier budget, soit de réduire les crédits alloués au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour étudier la technologie du charbon.

Sous l'ancien gouvernement, le ministère avait prévu de dépenser environ \$30 millions dans ce domaine. Cependant, à cause du dernier budget, ce montant a été réduit de \$20 millions. C'est un coup très dur pour les provinces dont le charbon est la principale source d'énergie. C'est le cas surtout pour la Nouvelle-Écosse qui produit son électricité surtout à partir du charbon.

L'économie de cette province se ressentira durement de la suppression du programme de la technologie du charbon. Alors que nous sommes à la recherche de nouveaux usages pour le charbon, la liquéfaction par exemple, autre que la production d'électricité, le projet carbogel qui devait être implanté au Cap-Breton a été annulé du fait de ces compressions. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision et rétablira le programme de la technologie du charbon.

\* \* \*

[Français]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LA MORT TRAGIQUE DU PÈRE WILLIE ARSENAULT AU HONDURAS

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, des milliers de Honduriens et de Canadiens aujourd'hui déplorent la mort tragique du Père Willie Arsenault survenue jeudi dernier, près de Tegucigalpa, au Honduras.

Un missionnaire humble et dévoué, le Père Arsenault a bâti des maisons pour les enfants honduriens handicapés et abandonnés, auxquels il consacrait sa vie.

Les enfants, les gens du Québec, sa famille et ses amis en Gaspésie ressentiront tous un grand vide après la mort de cet homme de paix.

Monsieur le Président, malheureusement, le meurtre du Père Arsenault n'est pas un incident isolé. Le peuple du Honduras a souffert des années de terrorisme et d'abus des droits humains. Ils sont les victimes de violence et d'agression armée, à cause de la militarisation qui continue en Amérique centrale. Ils sont les victimes de la déstabilisation de cette région qui a été aidée et encouragée par les politiques de l'administration Reagan...

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.